



***Projet d'expansion de la mine
Niobec à Saint-Honoré***

Résumé



Projet d'expansion de la mine Niobec à Saint-Honoré

Résumé

Approuvé par :



Luc Bouchard, chargé de projet

RÉSUMÉ

1. Renseignements généraux

La mine Niobec de Saint-Honoré, située au Saguenay–Lac-Saint-Jean, est la seule exploitation souterraine de niobium dans le monde et l'un des trois seuls producteurs de ce minerai (carte 1). Mine Niobec (Niobec) étudie actuellement un projet d'expansion visant à convertir l'opération minière souterraine existante en une opération par bloc foudroyé, ce qui permettrait d'augmenter de façon significative sa capacité de production. Plusieurs nouvelles infrastructures de surface sont requises pour la transformation du minerai et pour entreposer le volume additionnel de résidus miniers qui sera généré.

Informations sur le promoteur

Mine Niobec
3400, chemin du Colombium
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Téléphone : 418 673-4694
Télécopieur : 418 673-3179
M. Gilles Ferlatte, vice-président directeur général
Courrier électronique : gilles_ferlatte@iamgold.com

Mme Annie Blier, directrice Environnement
IAMGOLD Corporation
Téléphone : 819 759-3611 (poste 327)
Télécopieur : 450 677-3382
Courrier électronique : annie_blier@iamgold.com

Aucune étude environnementale régionale où le projet sera réalisé n'a été ou n'est en voie d'être effectuée.

2. Renseignements sur le projet

Le niobium est un métal comportant des propriétés uniques, de grande valeur et prisé dans la production d'une catégorie d'aciers spécialisés de très haute qualité appelés aciers à haute résistance à faible alliage. La demande de niobium a augmenté à un taux annuel de croissance composé de 10 % au cours des dix dernières années et il est prévu que cette croissance se maintienne à l'avenir.

La mine Niobec est en opération depuis 34 ans. La production en 2012 devrait atteindre 2,2 millions de tonnes. Consécutivement à un exercice visant à valoriser au maximum le gisement, les ressources minérales du site ont augmenté de 691 %. La compagnie IAMGOLD étudie donc actuellement la possibilité d'augmenter la production de la mine Niobec à 10 Mtpa. La durée de vie résiduelle de la mine dépasserait ainsi les 40 ans. La mine opérera en continu avec des quarts de travail de 10 heures, de jour comme de nuit. Une production de 10 Mtpa permettrait à Niobec de reprendre des parts de marché qu'elle a perdues au cours des années et de s'assurer qu'elle demeure un acteur de premier plan dans le marché du niobium, l'un des objectifs principaux de l'expansion.

La conversion de la mine Niobec vers une opération utilisant la méthode par bloc foudroyé demande des changements importants (carte 2).

Un nouveau complexe industriel : un nouveau complexe industriel sera construit regroupant l'ensemble des services et le traitement du minerai : sècherie, ateliers, entrepôt, laboratoire, carothèque, bureaux administratifs et concentrateur. Une nouvelle guérite sera installée à l'entrée.

Transport du minerai : le projet implique la mise en place de deux nouveaux puits d'accès (production et service).

Système de pompage : le projet implique l'installation d'un nouveau système de pompage pour évacuer l'eau d'infiltration de la mine.

Cheminées de ventilation : le projet implique la mise en place de nouvelles cheminées de ventilation équipées de ventilateurs.

Parc à résidus : le projet implique l'aménagement d'un nouveau parc pour l'entreposage des résidus miniers, dont les digues sont composées de résidus compactés. Il sera d'une capacité de 500 Mt pour la durée de vie estimée à 46 ans de la mine. Trois sites sont actuellement à l'étude pour cet aménagement.

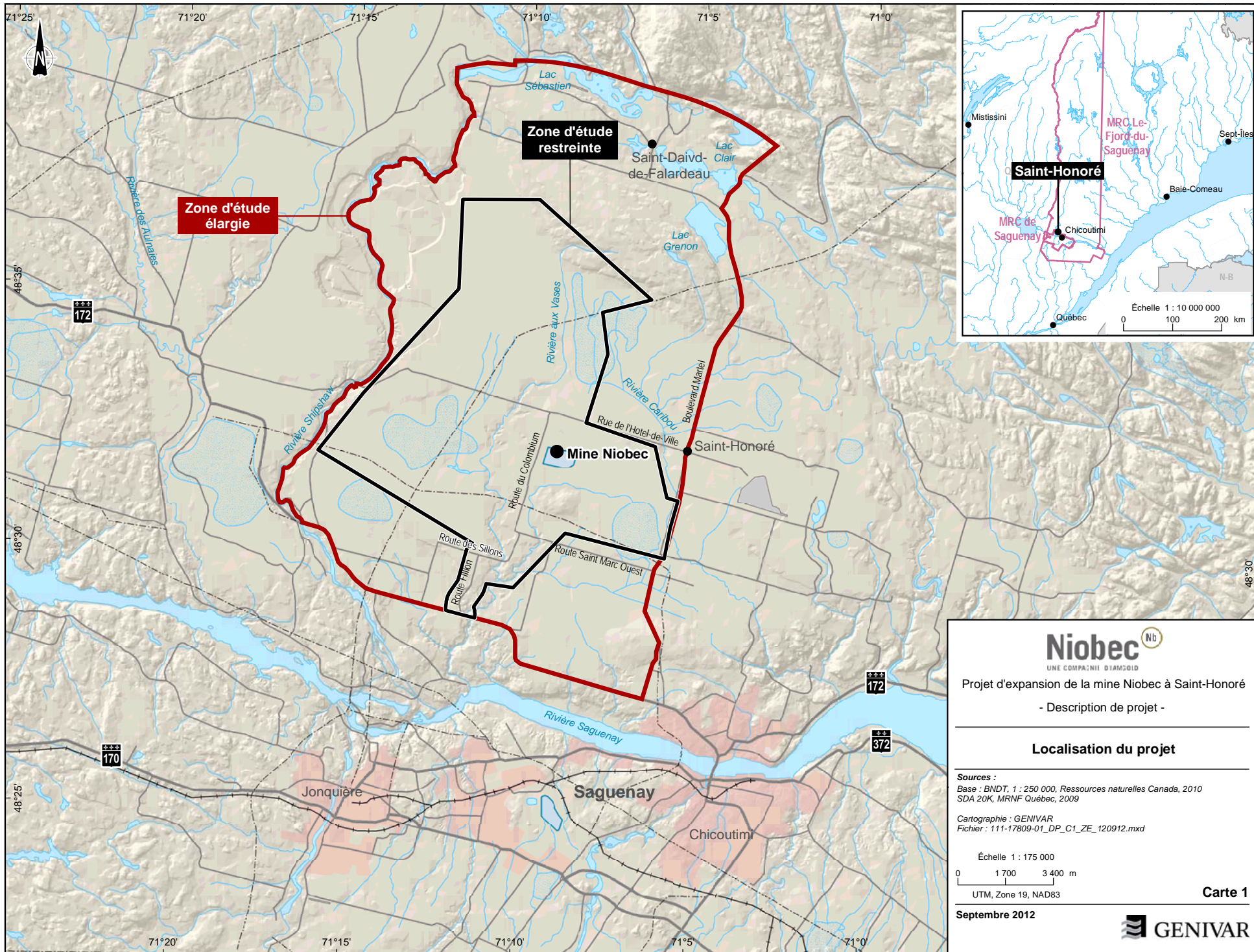
Chemin d'accès : le projet implique la construction d'un nouveau chemin d'accès pour les opérations de la mine. Trois options sont à l'étude.

Réseau électrique : le projet implique la mise en place d'un nouveau réseau électrique de base de 161 kV avec des sous-stations.

Concentrateur : de nouvelles installations seront nécessaires pour le traitement du minerai qui sera réalisé selon le même procédé déjà en place.

Les dispositions du Règlement désignant les activités qui décrivent le projet en tout ou en partie sont les suivantes.

8. La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une installation destinée à extraire 200 000 m³/an ou plus d'eau souterraine, ou l'agrandissement d'une telle installation qui entraînerait une augmentation de la capacité de production de plus de 35 %.
16. L'agrandissement :
 - a) d'une mine métallifère existante, autre qu'une mine d'or, qui entraînerait une augmentation de la capacité de production de minerai de 50 % ou plus ou de 1 500 t/jour ou plus, si l'augmentation faisait passer la capacité de production totale de minerai à 3 000 t/jour ou plus;
 - b) d'une usine métallurgique existante qui entraînerait une augmentation de la capacité d'admission de minerai de 50 % ou plus ou de 2 000 t/jour ou plus, si l'augmentation faisait passer la capacité d'admission totale de minerai à 4 000 t/jours ou plus.



Niobec^{Nb}
UNE COMPAGNIE DIAMOND

Projet d'expansion de la mine Niobec à Saint-Honoré
- Description de projet -

Localisation du projet

Sources :
Base : BNDT, 1 : 250 000, Ressources naturelles Canada, 2010
SDA 20K, MRNF Québec, 2009

Cartographie : GENIVAR
Fichier : 111-17809-01_DP_C1_ZE_120912.mxd

Échelle 1 : 175 000

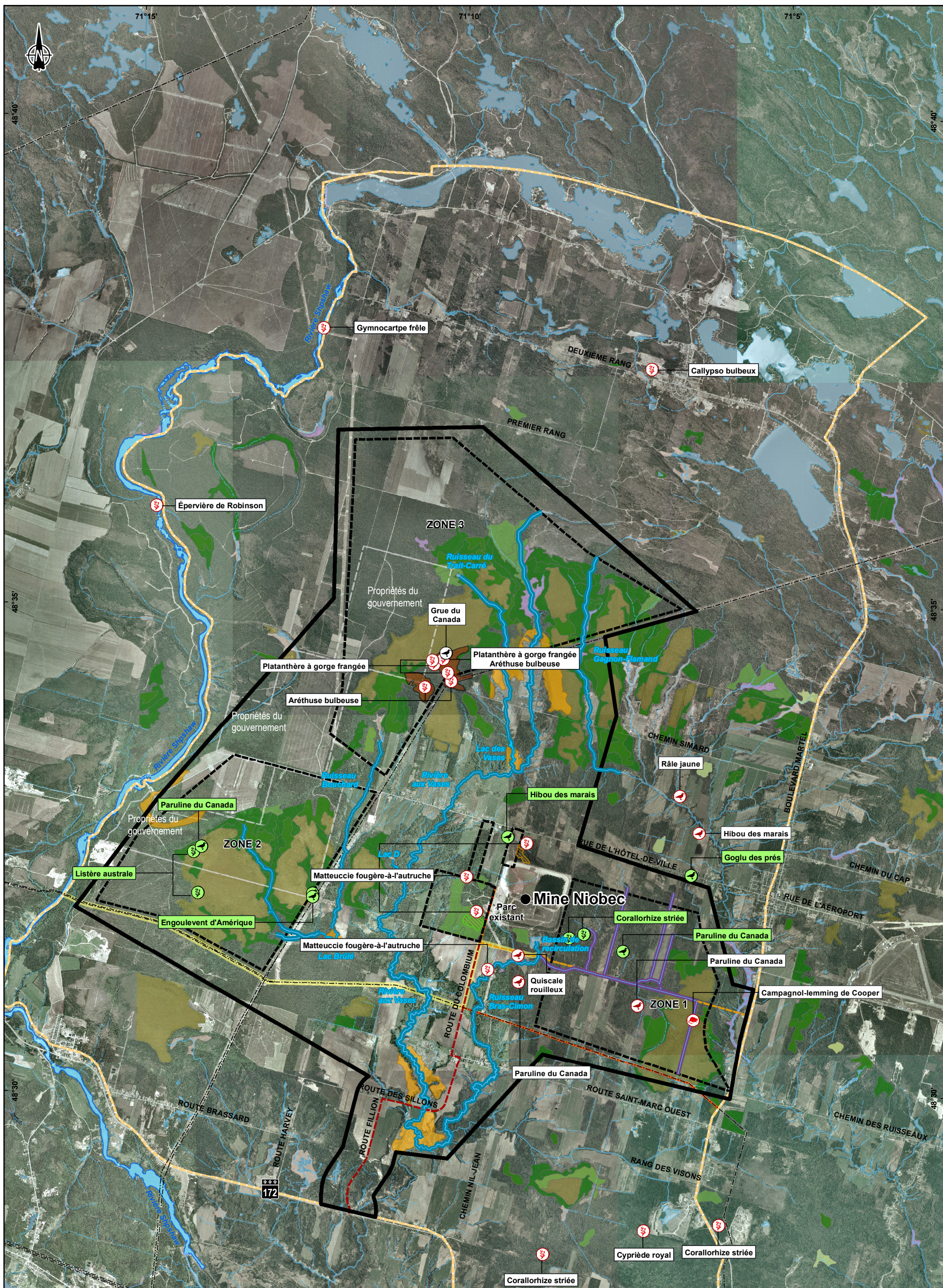
0 1 700 3 400 m

UTM, Zone 19, NAD83

Carte 1

Septembre 2012

GENIVAR



Composantes du projet à l'étude

- Zone d'étude restreinte
- Zone d'étude élargie
- Localisation potentielle du parc à résidus
- Zone d'affaissement potentielle
- Chemin d'accès (option 1)
- Chemin d'accès (option 2)
- Chemin d'accès (option 3)
- Conduite d'approvisionnement en eau et de rejet de l'effluent
- Ligne de transport d'énergie existante

Milieu biologique

- Milieux humides**
- Eau
 - Marécage arbutif
 - Marécage inondé
 - Marécage arboré pauvre
 - Marécage arboré riche
 - Tourbière boisée
 - Tourbière
 - Fen ferrugineux
 - Cédrière

Habitat particulier

- Érablière à sucre
- Végétation**
- Plante à statut précaire, données 2011
 - Plante à statut précaire, données 2012
- Cours d'eau caractérisé**
- Fossé mitoyen
 - Habitat du poisson
 - Cours d'eau non caractérisé

Mammifère

- Mammifère à statut précaire

Oiseaux

- Espèce d'oiseau d'intérêt
- Espèce d'oiseau à statut précaire, données 2011
- Espèce d'oiseau à statut précaire, données 2012

Milieu humain

- Archéologie**
- Zone de potentiel archéologique



Projet d'expansion de la mine Niobec à Saint-Honoré
- Description de projet -

Localisation potentielle des infrastructures et composantes du milieu naturel

Sources :
- Cartes écoforestières (SIEF), 1 : 20 000, MRNF Québec
- SDA 20K, MRNF Québec, 2009
- Orthophotographie, 56 cm, 2007

Cartographie : GENIVAR
Fichier : 111-17809-01_DP_C2_121101.mxd

Echelle 1 : 70 000

0 700 1400 m

MTM, Zone 7, NAD83

Carte 2

Octobre 2012



En plus des exigences fédérales, le projet d'augmentation de production de la mine Niobec est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9).

Divers solides, liquides ou gaz seront générés pendant la construction, l'exploitation et la fermeture de la mine. Ces produits sont présentés au tableau 1.

Tableau 1 : Sources d'émission de contaminants

| Infrastructure / Activité | Déchet | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Solide | Liquide | Gazeux | Dangereux |
| Complexe industriel | | | | |
| Construction | <ul style="list-style-type: none"> Débris ligneux Matières résiduelles (dangereuses et non) | <ul style="list-style-type: none"> Eaux de pluie/ruissellement Eaux usées des installations sanitaires | <ul style="list-style-type: none"> Gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de la machinerie et des explosifs Matières particulaires provenant de la circulation de la machinerie | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés (déversement/fuite) Huiles usées Lubrifiants |
| Opération | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés par déversement de minerai Résidus miniers Poussières des piles et des convoyeurs Matières résiduelles (dangereuses et non) Scories | <ul style="list-style-type: none"> Eaux de pluie/ruissellement Eaux usées des installations sanitaires Effluent de la mine Eaux de mine | <ul style="list-style-type: none"> Gaz à effet de serre provenant de la circulation des véhicules et équipements lourds Matières particulaires provenant des activités de manutention et de la circulation de la machinerie Émissions atmosphériques provenant du procédé (NO₂, CO, CO₂, MP10 et PM_{2,5}) | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés (déversement/fuite) Huiles usées Lubrifiants Additifs Propane Diésel Explosifs Essence ordinaire |
| Fermeture | <ul style="list-style-type: none"> Matières résiduelles (dangereuses et non) | <ul style="list-style-type: none"> Eaux de pluie/ruissellement Eaux des bassins de recyclage | <ul style="list-style-type: none"> Gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de la machinerie et des explosifs Matières particulaires provenant de la circulation de la machinerie | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés (déversement/fuite) Huiles usées Lubrifiants |
| Sites de disposition des résidus miniers | | | | |
| Construction | <ul style="list-style-type: none"> Débris ligneux Matières résiduelles (dangereuses et non) | <ul style="list-style-type: none"> Eaux de pluie/ruissellement | <ul style="list-style-type: none"> Gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de la machinerie et des explosifs Matières particulaires provenant de la circulation de la machinerie | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés (déversement/fuite) Huiles usées Lubrifiants |
| Opération | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés par déversement de minerai Résidus miniers | <ul style="list-style-type: none"> Eaux de pluie/ruissellement Eaux des résidus miniers | <ul style="list-style-type: none"> Gaz à effet de serre provenant de la circulation des véhicules et équipements lourds Matières particulaires provenant des activités de manutention et de la circulation de la machinerie | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés (déversement/fuite) Huiles usées Lubrifiants Diésel Essence ordinaire |
| Fermeture | <ul style="list-style-type: none"> Matières résiduelles (dangereuses et non) Résidus miniers | <ul style="list-style-type: none"> Eaux de pluie/ruissellement Eaux des résidus miniers | <ul style="list-style-type: none"> Gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de la machinerie et des explosifs Matières particulaires provenant de la circulation de la machinerie | <ul style="list-style-type: none"> Sols contaminés (déversement/fuite) Huiles usées Lubrifiants |

3. Emplacement du projet

La mine Niobec est située à environ 20 km au nord-ouest de Ville Saguenay et à 6 km à l'ouest de Saint-Honoré, une localité comptant plus de 5 000 habitants. La propriété couvre une surface totale de 2 422,6 ha et comprend deux baux miniers et 66 titres d'exploration minière. Les coordonnées géographiques de la mine sont approximativement les suivantes : 48° 32' 3.85" N de latitude et 71° 9' 3.62" O de longitude. Le projet d'expansion de la mine Niobec sera réalisé, pour sa plus grande partie, sur le site minier existant appartenant à la compagnie. Cependant, certaines infrastructures, telles que le parc à résidus, pourraient empiéter sur des propriétés privées ou des propriétés publiques du gouvernement du Québec localisées au nord-ouest et à l'ouest du site minier. Selon la Commission de la construction du Québec, le seul projet d'envergure répertorié dans la zone d'étude est celui de la mine Niobec.

Les plus proches résidences se trouvent à environ 450 m de la limite nord du parc à résidus miniers actuel et à environ 1 500 m des installations de la mine. Les zones 2 et 3 ciblées pour l'installation du parc à résidus présentent des potentiels de développements publics, notamment agricoles tels que pommes de terre, bleuets et canneberge et font l'objet de certaines utilisations (sentier pédestre et VTT). Outre la présence d'un sentier de VTT, la zone 1 ne présente pas de potentiel d'utilisation publique connue.

Le calendrier de réalisation du projet prévoit le dépôt du rapport d'étude en novembre 2012, la réception des autorisations en décembre 2013, la préparation du site et le début des travaux de construction en 2014. Le début de l'exploitation se ferait en janvier 2016 pour une durée d'environ 40 ans. Suivront ensuite la désaffectation et la fermeture du site.

Les principales activités impliquées par chacune des étapes du projet sont :

- Préparation du site : organisation du chantier, déboisement et disposition des débris ligneux, utilisation de machinerie et transport de matériaux, excavation et remblayage des terrains, travaux de forage et de dynamitage, gestion des eaux de ruissellement et sanitaires du chantier, gestion des matières résiduelles dangereuses ou non, acquisition de biens et services, gestion de la main-d'œuvre.
- Construction : mise en place des bâtiments, aménagement des installations permanentes connexes (routes d'accès, puits, parcs à résidus, structures de gestion de l'eau [approvisionnement et rejets]), installation des nouveaux équipements de production, installation des réseaux de services, utilisation de machinerie et transport de matériaux, travaux de forage et de dynamitage, gestion des eaux de ruissellement et sanitaires du chantier, gestion des matières résiduelles dangereuses ou non, acquisition de biens et services, gestion de la main-d'œuvre et fermeture du chantier.
- Exploitation : présence, opération et entretien des bâtiments, des installations permanentes connexes et des équipements de production, suivi des nuisances (air/eau/bruit/vibration/circulation routière/santé publique), gestion des eaux de procédé, de ruissellement, sanitaires des bâtiments et neiges usées, gestion des

matières résiduelles dangereuses ou non, acquisition de biens et services, gestion de la main-d'œuvre.

- Fermeture : démantèlement des nouvelles infrastructures de production, des équipements et des installations permanentes connexes, assurer la sécurité des lieux, gestion des matières résiduelles dangereuses ou non, remise en état des lieux, suivi de la fermeture, gestion de la main-d'œuvre.

4. Participation du gouvernement fédéral

Aucun financement provenant du gouvernement fédéral n'est prévu dans le cadre de ce projet. Le projet ne touche à aucun territoire domanial et on ne retrouve aucun territoire domanial à proximité.

Au niveau fédéral, le projet devra être conforme aux lois suivantes, si requises :

- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012
- Loi sur les pêches
- Loi sur la protection des eaux navigables
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement
- Loi de 1994 sur la convention des oiseaux migrateurs
- Loi sur les explosifs
- Loi sur les espèces en péril
- Règlement sur les effluents des mines de métaux
- Règlement sur les oiseaux migrateurs

5. Effets environnementaux

Composantes du milieu

Milieu physique

La formation du graben du Saguenay, caractérisée par la présence de failles, a facilité la montée du magma qui s'est refroidi dans les fractures, formant ainsi le massif intrusif de carbonatite exploité par Niobec pour son gisement de niobium. Ce gisement consiste en une série de lentilles de carbonatite en forme de croissant dont la composition est de plus en plus jeune en progressant vers le centre. Elle couvre une superficie d'environ 15 km² et est presque entièrement recouverte par une couche de calcaire de Trenton, d'une épaisseur allant jusqu'à 70 m. Le relief de la zone d'étude est relativement plat et constitue une grande plaine, nommée le Grand Coteau, située entre les monts Vallin au nord et la vallée du Saguenay au sud.

La zone d'étude est située dans le bassin hydrographique de la rivière Saguenay. La rivière aux Vases est le cours d'eau principal drainant la zone d'étude. Elle prend sa source dans le lac aux Vases situé à la limite nord pour s'écouler sur environ 25 km jusqu'à la rivière Saguenay. Les cours d'eau localisés dans le secteur du

projet ne sont pas considérés comme des eaux navigables secondaires en raison de leur faible profondeur, de leur faible largeur, de leur sinuosité et surtout par la présence fréquente d'obstacles physiques constituant des obstructions naturelles (principalement des digues et des barrages de castor, des embâcles) qui empêchent le passage d'une embarcation sur les eaux.

Dans le secteur de Saint-Honoré, on retrouve deux principaux types d'aquifères : les aquifères granulaires constitués de dépôts de sable et de gravier deltaïque ou de sable littoral et l'aquifère de roc. À l'est de la rivière Caribou, soit à environ 6 km des installations, se retrouve un aquifère granulaire constituant la principale source d'alimentation en eau de la municipalité de Saint-Honoré. La qualité de l'eau de surface du secteur respectait les critères de protection de la vie aquatique.

Le projet sera réalisé principalement sur des terrains privés appartenant à Niobec et dans un secteur fortement aménagé par les installations industrielles minières existantes. L'environnement sonore du secteur est déjà affecté par les opérations de la mine, mais également par la circulation routière (rue de l'Hôtel-de-Ville et boulevard Martel) et les nombreux avions à hélices manœuvrant aux alentours de l'aéroport de Saint-Honoré situé à environ 3 km du secteur.

Milieu biologique

La végétation de la zone d'étude appartient à la zone de végétation tempérée nordique (sous-zone de la forêt mélangée) et au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune (sous-domaine de l'Est). Les dépôts marins et le climat relativement doux ont favorisé le développement de l'agriculture qui occupe une large partie de la zone d'étude. Les habitats qui dominent sont les jeunes peuplements résineux et mélangés ainsi que les peuplements en régénération. Les milieux humides de la zone d'étude comprennent essentiellement des tourbières, des habitats riverains (marais et marécages) et quelques zones d'eau peu profondes. On retrouve dans la zone d'étude la présence potentielle de 16 espèces floristiques ayant un statut au Québec. Au niveau fédéral, aucune espèce vasculaire inscrite sur la liste des espèces en péril au Canada ne semble présente dans la zone d'étude.

La zone d'étude est susceptible d'être fréquentée par 188 espèces d'oiseaux. Aucun habitat faunique reconnu par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) n'est présent à moins de 4 km du projet. Les habitats forestiers de la zone d'étude sont majoritairement utilisés par les oiseaux terrestres pour la nidification, ainsi que durant les périodes de migration où les abondances peuvent être plus élevées pour de courtes périodes. Les habitats situés non loin des grands cours d'eau, comme la rivière Saguenay, peuvent constituer des sites de repos et d'alimentation pour les oiseaux migrateurs. En milieu perturbé, les différents bassins de la mine (bassin de sédimentation, bassin de recirculation et parc à résidus) accueillent de nombreuses espèces de sauvagine pour la nidification et l'élevage des canetons. Par contre, les milieux aquatiques naturels dans la zone d'étude sont peu nombreux. La zone d'étude est susceptible d'être fréquentée par 14 espèces d'oiseaux ayant un statut précaire au Québec. Au niveau de la faune avienne, 15 espèces sont désignées menacées ou préoccupantes selon le COSEPAQ ou la Loi sur les espèces en péril.

Trois espèces de la grande faune (l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir), 17 espèces d'animaux à fourrure et 11 espèces de micromammifères sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Sept espèces de mammifères à statut précaire au Québec sont susceptibles d'être observées dans la zone d'étude.

De façon générale, les cours d'eau de la zone d'étude présentent un petit gabarit avec une largeur inférieure à 4 m et une profondeur d'eau de moins de 1 m. L'écoulement de l'eau est constitué principalement de faciès de type chenaux et méandres (vitesses inférieures à 0,3 m/s en surface). Le substrat des cours d'eau est constitué principalement d'argile et de limons. On y retrouve plusieurs étangs résultant de la présence active de castors dont les ouvrages limitent la libre circulation des poissons. La présence de plusieurs espèces de poissons a été recensée, soit le naseux des rapides, le mulot perlé, l'épinoche à 5 épines et l'omble de fontaine. Selon Garant (1983), le bassin versant de la rivière aux Vases serait susceptible d'abriter également les espèces de poissons suivantes : anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), doré jaune (*Sander vitreum*) et meunier rouge (*Catostomus catostomus*). Pour l'anguille et le doré jaune, ces mentions visaient probablement le secteur aval du cours d'eau. L'anguille d'Amérique est désignée comme étant préoccupante par le COSEPAC. Cette espèce est susceptible de se retrouver dans la portion aval de ce cours d'eau et ne sera pas touchée par le projet. Par contre, cette espèce ne se retrouve actuellement pas sur la liste de la Loi sur les espèces en péril.

On retrouve dans la zone d'étude le lac Brûlé, un petit lac (5,7 ha) assez productif. Toutefois, sa faible superficie, sa faible concentration en oxygène et la présence d'une espèce compétitrice limitent fortement le potentiel halieutique du plan d'eau pour l'omble de fontaine. On retrouve également trois autres petits lacs productifs (moins de 2 ha) présentant un potentiel halieutique très faible à nul pour l'omble de fontaine.

Milieu humain

La propriété de Niobec couvre une surface totale de 2 422,6 ha, comprenant deux baux miniers et 66 titres d'exploration minière (claims) totalisant 2 293,2 ha. Des terres publiques appartenant au gouvernement du Québec sont localisées au nord-ouest et à l'ouest de la mine. On retrouve également dans le secteur du projet des territoires municipaux (Saint-David-de-Falardeau, Saint-Honoré et Ville Saguenay), appartenant aux MRC et des terrains privés. L'affectation du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay la plus importante en ce qui a trait à sa superficie est l'affectation agricole. La mine Niobec est d'affectation industrielle, mais la partie de la propriété plus au nord est d'affectation agricole. Les plus proches résidences se trouvent à environ 450 m de la limite nord des parcs à résidus miniers et à environ 1 500 m des installations de la mine, le long de la route de l'Hôtel-de-Ville.

La zone d'étude présente un relief généralement plat, dont l'altitude décroît du nord. La majorité de ce paysage est constituée de terres boisées, alors que les parcelles de terres agricoles sont localisées principalement de part et d'autre des différents rangs.

Aucun site archéologique classé ou reconnu n'est présent dans la zone d'étude. De façon générale, l'aire d'étude se situe à l'intérieur d'un important réseau de voies navigables, reconnu pour sa fréquentation à la période préhistorique, et pourrait

avoir été visitée, beaucoup plus récemment, pour la trappe du castor et la traite des fourrures. Au total, quatre secteurs de potentiel archéologique fort ont été identifiés.

Principaux impacts appréhendés

Milieu physique

Concernant le milieu physique, les principaux impacts environnementaux appréhendés sont :

- La stabilité des sols pourrait être affectée par les travaux de forage, de dynamitage, le déboisement et les aménagements généraux (notamment le parc à résidus). L'exploitation de la mine selon la méthode par bloc foudroyé est susceptible de provoquer à long terme l'affaissement des sols en surface pour un secteur donné.
- La qualité des sols pourrait être affectée par l'utilisation de la machinerie (présence de carburants), la manutention de matières résiduelles et dangereuses présentant un risque de déversement accidentel.
- Des modifications de la topographie du terrain et des sols de surface occasionnées par la mise en place des infrastructures (ex. parc à résidus) et des bâtiments pourraient avoir des conséquences au niveau de l'hydrologie, soit les taux de ruissellement et d'infiltration.
- La qualité des eaux de surface et souterraines pourrait être affectée par les divers travaux, le déboisement (débris ligneux), lors de déversements accidentels, par des matières en suspension, par la présence du parc à résidus (lixiviation) et l'effluent.
- L'accroissement du transport et de la circulation des véhicules, le transport des agrégats, les opérations au parc à résidus, de même que certaines activités telles que le dynamitage peuvent augmenter l'émission de poussières. De plus, les gaz d'échappement des véhicules utilisés émettront du CO₂, du CO, des NO_x, des COV et des matières particulées. Les émissions atmosphériques seront plus importantes au complexe industriel résultant de la transformation du minerai.
- Le niveau sonore sera augmenté en raison de l'augmentation du transport, de la circulation, des travaux de construction et des opérations (ex. ventilation de la mine, opérations au parc à résidus).

Milieu biologique

Concernant le milieu biologique, les principaux impacts environnementaux appréhendés sont :

- Les travaux entraîneront une perte de superficie d'habitats terrestres et de milieux humides.
- Les activités de construction, la mise en place des infrastructures et les opérations occasionneront le dérangement de la faune aviaire, incluant les oiseaux migrateurs, notamment des couples nicheurs.
- Le projet entraînera des pertes ou la fragmentation des superficies d'habitat et le dérangement de la faune terrestre à proximité des travaux.

- Le projet (principalement l'aménagement du parc à résidus et le nouveau chemin d'accès) pourrait résulter en des pertes ou des perturbations de l'habitat du poisson. L'effluent de la mine pourrait entraîner une modification des caractéristiques physico-chimiques du cours d'eau récepteur pouvant affecter les communautés aquatiques en aval du point de rejets (rivière Shipshaw).

En ce qui concerne le milieu biologique, une attention particulière sera apportée lors de la planification du projet afin de limiter les impacts sur les espèces préoccupantes.

Milieu humain

Concernant le milieu humain, les principaux impacts environnementaux appréhendés sont :

- Du point de vue de la tenure des terres, certains aménagements du projet pourraient nécessiter l'acquisition de terrains privés. De plus, certaines composantes (notamment le parc à résidus) pourraient causer de l'empiètement sur des propriétés publiques appartenant au gouvernement du Québec.
- Les activités de construction vont engendrer une circulation accrue de véhicules (camions, machinerie, employés) qui risque d'induire une perturbation de l'utilisation des infrastructures routières en place.
- Les travaux représentent un risque de perte de patrimoine archéologique.
- Le projet engendre le maintien et la création d'emplois. Les activités de construction et les opérations de la mine engendreront également une augmentation des achats de matériel et de services, ce qui représente un impact positif sur l'économie locale et régionale.
- La zone d'affaissement associée à l'exploitation souterraine par la méthode de bloc foudroyé occasionnera une modification du paysage. La visibilité des infrastructures minières et du parc à résidus aura aussi un impact sur le paysage.

6. Consultation des groupes autochtones

Trois communautés, toutes innues, ont des revendications territoriales qui se trouvent à proximité ou touchent le secteur du projet de Niobec : la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la Première Nation de Pessamit ainsi que la Première Nation d'Essipit. Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh) est la seule des trois réserves située au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les deux autres appartenant à la région de la Côte-Nord.

Le projet minier est situé au sein du Nitassinan de Mashteuiatsh. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est l'organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. En fonction des constats dégagés des échanges préliminaires entre les représentants de Niobec et les représentants de Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Niobec comprend que le secteur du projet n'est pas considéré comme territoire Innu Assi (pleine propriété), ne constitue pas un site patrimonial, n'est pas visé pour l'implantation d'un parc innu ou d'un territoire visé pour une gestion traditionnelle. Aucun usage autochtone particulier n'est connu dans le secteur du projet.

Niobec s'est engagée à poursuivre ses activités d'échanges et de concertation avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh afin de valider l'impact potentiel du projet sur le secteur et l'utilisation actuelle des terres et des ressources aux fins traditionnelles. Dans la même logique, même s'il est déterminé que le projet d'expansion ne porte pas atteinte aux intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Niobec s'engage à travailler de concert avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de maximiser les retombées appréhendées de son projet d'expansion sur la communauté de façon à adresser les enjeux jugés prioritaires par la Communauté.

7. Consultation auprès du public et d'autres parties

Niobec a adopté, dès l'annonce de son projet d'expansion, une approche de participation et de collaboration avec les citoyens, les organismes et les communautés concernés par ses activités. Ainsi, une première phase de consultation a été tenue dans le contexte de l'étude de pré faisabilité, pour recueillir les préoccupations et les attentes des acteurs du territoire sur les divers aspects du projet, que ce soit sa méthode d'exploitation, ses infrastructures, son implantation, sa gestion des nuisances et sa liaison avec la communauté. Les indications tirées des activités d'information et de consultation en phase de pré faisabilité ont permis d'inclure les sujets que les participants souhaitent voir traités dans l'étude d'impact. Les préoccupations des représentants des MRC du Fjord-du-Saguenay, de Ville Saguenay et des municipalités de la zone d'étude ont aussi été recueillies.

Niobec entame maintenant la deuxième phase des activités d'information et de consultation. Une consultation sur les impacts sera mise en œuvre parallèlement à la réalisation de l'étude d'impact.

Il n'y a pas eu de consultation avec les autorités fédérales qui seront interpellées par le projet. Par contre, une démarche a été réalisée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour vérifier l'assujettissement du projet d'expansion à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au printemps 2012. Selon les informations fournies à ce moment, l'analyse avait permis de déterminer que le projet était effectivement assujetti à la démarche. L'avis de projet a été officiellement déposé en mai 2012 et une réponse officielle comprenant la directive spécifique a été reçue en juin 2012.

8. Référence à citer

GENIVAR. 2012. *Projet d'expansion de la mine Niobec à Saint-Honoré – Description de projet*. Rapport réalisé pour Mine Niobec. 12 p. + annexe photographique.

Annexe photographique

Projet d'expansion de la mine Niobec à Saint-Honoré : Annexe photographique



Photo 1 : Le site de la Mine Niobec actuellement.



Photo 4 : Unité de paysage industriel : installations minières de gestion de l'eau.



Photo 2 : Unité de paysage agricole de la rue de l'Hôtel-de-Ville.



Photo 5 : Unité de paysage agro-forestier : le lac des Vases.



Photo 3 : Unité de paysage agroforestier : la rivière aux Vases.



Photo 6 : Unité de paysage de tourbière.



Photo 7 : Unité de paysage d'un milieu humide.